

L'an deux mil vingt-deux, le trois mars à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire d'Isigny-Omaha Intercom se sont réunis dans la salle des fêtes du Molay-Littry sur la convocation qui leur a été adressée par Patrick THOMINES, le Président.

Date de convocation : le 18/02/2022

Date d'affichage : le 18/02/2022

Nombre de conseillers communautaires

En exercice : 82

Présents : DESHAYES Patrick (Asnières-en-Bessin) ; BAUDA Alain (Aure-sur-Mer) ; PAIN Daniel (Bricqueville) ; LEGER Michel (Cahagnolles) ; FAUVEL Michel (Canchy) ; HEBERT Noémie (Cardonville) ; SURET Nelly (Cartigny l'Épinay) ; CHICOT Alexandre (Castillon) ; THOMINES Patrick (Colleville-sur-Mer) ; VIEL Catherine (Colombières) ; POISSON Cédric (Cormolain) ; VOISIN Marine (Deux Jumeaux) ; CORNIERE Alain (Étreham) ; GERVAIS Alain (Formigny-la-Bataille) ; LEBIGRE Alain (Foulognes) ; BLESTEL Brigitte (Géfosse Fontenay) ; ANQUETIL Noël (Grandcamp-Maisy) ; GELHAY Simone (Grandcamp-Maisy) ; MADELAINE Olivier (Grandcamp-Maisy) ; ROSOUX Maryvonne (Grandcamp-Maisy) ; BARBANCHON Eric (Isigny-sur-Mer) ; DUCHESNE Agnès (Isigny-sur-Mer) ; KIES Laurent (Isigny-sur-Mer) ; LECHIEN Henri (Isigny-sur-Mer) ; LEVEQUE Anthony (Isigny-sur-Mer) ; MALHERBE Sonia (Isigny-sur-Mer) ; MAUDUIT Michel (Isigny-sur-Mer) ; VASSELIN Françoise (Isigny-sur-Mer) ; CORBEAUX Francis (La Bazoque) ; LENICE Bernard (La Cambe) ; PICANT Monique (La Folie) ; BERTIER Guillaume (Le Molay-Littry) ; FURDYNA Hubert (Le Molay-Littry) ; MOTTIN Brigitte (Le Molay-Littry) ; PHILIPPE Françoise (Le Molay-Littry) ; PHILIPPE Louis (Le Molay-Littry) ; DUMONT Alain (Le Tronquay) ; GADY-DUQUESNE Patricia (Le Tronquet) ; BONHOMME Savanna (Litteau) ; JORET Daniel (Longueville) ; GUIBET Jean-Noël (Maisons) ; DEBAYEUX René (Monfréville) ; COURCHANT Albert (Montfiquet) ; POTTIER David (Mosles) ; LEFEVRE Pierre (Mandeville-en-Bessin) ; SCELLES François (Noron-La-Poterie) ; BENICOURT Odile (Osmanville) ; MARTIN Jean (Planquery) ; LECORDIER Nicolas (Rubercy) ; CATHERINE Catherine (Sainte Honorine de Ducey) ; DORAND Erick (Sainte Marguerite d'Elle) ; MADOUASSE Denis (Saint-Laurent-sur-Mer) ; BEAUSIRE Marc (Saint Marcouf du Rochy) ; LEPELLETIER Serge (Saint-Paul du Vernay) ; COLASSE Jean (Sallen) ; DEWAELE Aurore (SAON) ; AIMABLE Benoît (Surrain) ; RENAUD Frédéric (Tour en Bessin) ; CAMBRON Michel (Tournières) ; PERIOT Loïc (Trévières) ; de BELLAIGUE Antoine (Vierville sur Mer).

Absents et absents excusés :

AVOINE Charlotte (Balleroy-sur-Drôme) ; GRANGER Michel (Balleroy-sur-Drôme) ; PESQUEREL Yohann (Balleroy-sur-Drôme) ; D'ANDIGNE Gérard (Bernesq) ; LAUNAY Philippe (Blay) ; LE BOUCHER Philippe (Cricqueville-en-Bessin) ; LEROY Fabienne (Crouay) ; DAUBLIN Stéphanie (Englesqueville-La-Percée) ; GOUYE Aurélie (Isigny-sur-Mer) ; FOLLIOU Richard (Le Breuil en Bessin) ; LECOINTRE Camille (Le Molay-Littry) ; MARIOTTI Pascal (Le Molay-Littry) ; DEFONTENAY Thierry (Lison) ; LE MOIGNE Denis (Saint-Germain du Pert) ; HOUYVET Marcel (Saint Pierre du Mont) ; SURET Erick (Saint-Martin de Blagny) ; PACARY Christophe (Saint-Paul du Vernay) ; LÉCONTE Emmanuelle (Sainte Marguerite d'Elle) ; SEBERT Pierre (Saonnet) ; DUFOUR Mireille (Trévières) ; PACARY Bernard (Trungy).

Absents excusés ayant donné pouvoir :

DUFOUR Mireille (Trévières) a donné pouvoir à PERIOT Loïc ; PESQUEREL Yohann (Balleroy-sur-Drôme) a donné pouvoir à Patrick THOMINES (Colleville-sur-Mer) ; DEFONTENAY Thierry (Lison) est suppléé par Alexandre VERVAEKE ; DAUBLIN Stéphanie (Englesqueville-La-Percée) est suppléée par Dominique LEGRAND ; LAUNAY Philippe (Blay) est suppléé par Luc BEAUBRAS ; PACARY Bernard (Trungy) est suppléé par Jean-Claude LÉCONTE ; SEBERT Pierre (Saonnet) est suppléé par Hubert VINCENT.

L'ordre du jour est le suivant :

FINANCES

1. Autorisation pour engager des dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget.
2. Présentation du Débat d'Orientation Budgétaire.

ENFANCE / JEUNESSE

3. Proposition d'un Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS).
4. Tarifs Enfance Jeunesse : Proposition de mise à jour 2022.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Pour information : Point sur l'avancement des zones d'activités au 03 mars 2022.

CULTURE & SPORT

5. Proposition de remboursement des frais kilométriques à des prestataires.
6. Proposition de signature du Contrat de Développement Culturel de Territoire (CDCT).
7. Proposition d'octroi de subventions.

TOURISME

8. Ecole de voile CAP 21 : Proposition de renouvellement des conventions de partenariat :
 - a) Convention avec l'association de vieux gréements Torbouai du Bessin et la SNSM de Grandcamp-Maisy.
 - b) Convention avec l'association Union Nautique en Bessin.
9. Office de Tourisme : Proposition de Convention pour l'entretien des chemins de randonnée à Grandcamp-Maisy.

RESSOURCES HUMAINES

10. Conventions pour Emplois Aidés : Autorisation.

Le Président vérifie le quorum et ouvre la séance.

Le Président fait une petite parenthèse concernant l'actualité, il informe les élus que sous l'égide de l'UAMC, il y a un rassemblement au Mémorial de Caen dimanche après-midi si les élus veulent s'y rendre, il demande aux gens de se munir de leur échappe, aussi il est collecté des dons, des denrées, des matériels pharmaceutiques, il y a des communes qui ont déjà envoyé des choses, il précise aussi qu'il y a des centres sur Caen qui collectent, il y a des voyages quasiment tous les jours. Mais le Président suggère que s'il y a un besoin l'intercom peut se faire le relais de la communication, si les communes veulent organiser des choses, il ne faut pas hésiter à nous solliciter ou de prendre contact avec Aurélie. Le Président dit qu'il faut centraliser sur le territoire afin de ne pas se disperser. Ce petit mot que le Président voulait dire ce soir sur cette

thématique.

Le Président poursuit en indiquant qu'il met à disposition le studio du PSLA de Trévières qui a fait l'objet d'une déclaration sur la plateforme de la préfecture. Il insiste les communes à en faire de même si elles ont des disponibilités.

La soirée reprend son cours et le Président nomme le secrétaire de séance : Monsieur Albert COURCHANT, Maire de Montfiquet.

Le Président énumère à l'Assemblée les pouvoirs de la séance.

Le Président propose à l'Assemblée l'ajout de trois points à l'ordre jour initial : pour la compétence finances : « Décision Modificative du Budget Annexe Assainissement Collectif – 89504 sur 2021 », pour la compétence Développement Economique : « ZA ISYPOLE2 : Autorisation de signature d'une servitude à titre gratuit » et pour la compétence Urbanisme : « Modalités de concertation avec la population dans le cadre de procédures d'évolution de documents d'urbanisme ». Accord majoritaire des membres de l'Assemblée.

Le Président sollicite les élus pour l'approbation du Procès-verbal du Conseil Communautaire d'Isigny-Omaha Intercom en date du jeudi 20 janvier 2022. A l'unanimité, les membres du Conseil Communautaire ont approuvé le procès-verbal.

1. Autorisation pour engager des dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget.

Monsieur le Vice-Président, Henri LECHIEN, en charge des Finances, indique que l'avancement des travaux du PSLA Molay implique une décision autorisant le Président à engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget.

En application de l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, avant le vote du budget, l'exécutif est en droit : - sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, hors remboursement de la dette (non compris les reports et les restes à réaliser). Cette autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

Considérant l'avancement des travaux du Pôle Santé du Molay Littry, et afin de permettre de payer les situations qui vont être présentées avant le vote du budget 2022, le Président demande l'autorisation d'inscrire au budget, d'engager et de mandater la somme de 265 950 € TTC représentant le quart du crédit inscrit en 2021 pour l'opération 201901 (Pôle Santé du Molay) de 1 063 800 €.

Cette somme sera inscrite au compte 2313 de cette opération et s'ajoutera aux restes à réaliser à fin 2021 de 600 850.82 €.

A l'unanimité, les membres du Conseil Communautaire autorisent le Président à engager, liquider et mandater les dépenses présentées ci-dessus à l'article.

Article 2313-201901 : + 265 950 €

Ajout supplémentaire 1 : Décision Modificative Budget Annexe Assainissement Collectif – 89504 sur 2021.

Monsieur Henri LECHIEN, Vice-Président en charge des Finances, soumet aux élus une Décision Modificative Budget Annexe Assainissement Collectif – 89504 sur 2021.

Lors du contrôle des comptes 2021, il a été constaté un dépassement au chapitre 042 (opération d'ordre liées notamment aux amortissements) sur le budget annexe Assainissement Collectif. Il s'agit d'écritures d'ordre non budgétaire. Il est nécessaire de corriger cette anomalie avant de finaliser le compte de gestion.

Section Fonctionnement Dépenses :

Chap. 67 art 678 : - 400€
Chap. 042 art.6811 : +400€

Section Investissement Recettes :

Chap. 040 art 218532 : +400€
Chap. 13 art 1318 : -400€

A l'unanimité, les Conseillers Communautaires autorisent le Président à mettre en œuvre la décision modificative n°2/2021 pour le budget annexe 89504 – Assainissement Collectif.

2. Présentation du Débat d'Orientation Budgétaire.

En vertu de l'article L.2312-1 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales), un débat doit être organisé sur les orientations budgétaires.

Dans le cadre de ce débat, un rapport doit présenter des données synthétiques sur la situation financière. Ce rapport, eu égard à l'importance de notre EPCI, doit comporter également la présentation d'un volet Ressources Humaines.

Le Débat d'Orientation Budgétaire doit donner lieu à une délibération spécifique afin d'acter sa tenue.

Cependant, la délibération n'emporte pas de caractère décisionnel en elle-même puisque c'est sur le projet de budget qui lui sera soumis ultérieurement, que le conseil communautaire se prononcera souverainement sur l'ensemble des éléments budgétaires.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Vice-Président en charge des Finances pour présenter le Rapport d'Orientations Budgétaires 2022 qui a été adressé au préalable aux membres de l'Assemblée.

Monsieur Henri LECHIEN rappelle les obligations légales et présente le contexte économique dans lequel ce rapport a été établi. Il est précisé que la récente crise internationale impactera largement les prévisions.

Après avoir rappelé la méthodologie et les hypothèses retenues, la présentation du rapport est effectuée.

Monsieur Laurent KIES demande si la diminution des bases foncières avait bien été compensée.

Monsieur Henri LECHIEN indique que les compensations attendues ont été reçues à 100%.

Après avoir détaillé le PPI : Programme d'investissement pluriannuel, Monsieur Henri LECHIEN demande s'il y a des questions ou des précisions à aborder.

Après la présentation du volet financier, Monsieur le Président passe la parole à Monsieur Jean-Noël GUIBET, Vice-Président en charge de Ressources Humaines.

Monsieur Jean-Noël GUIBET présente le volet Ressources Humaines. Les membres de l'Assemblée n'ayant pas de question sur ce volet. Monsieur le Président reprend la parole pour présenter ses conclusions.

Effectivement, le Président a apporté quelques compléments à la présentation du document d'orientations budgétaires : « Comme l'a précisé Henri LECHIEN, les charges de fonctionnement ont augmenté, elles ont

augmenté un peu plus en proportion que les recettes de fonctionnement. Cela fait 4 ans et c'est difficile d'avoir un exercice et de pouvoir comparer car il y a eu des évolutions de compétences et depuis 2 ans, il y a l'effet COVID donc cela freine les choses. On a eu plusieurs dépenses exceptionnelles en 2021 et quelques recettes par rapport à ces dépenses que l'on aurait dû percevoir et qu'on a touché en 2022, ce qui explique un peu ces dépenses. Des décisions que l'on a prises en 2020, ont été payées en 2021. Je pense notamment aux aides aux entreprises pendant la période du COVID.

Les écoles en 2020 avaient été fermées donc des dépenses qui ont été gelées mais en 2021, les écoles ont toujours fonctionné avec des contraintes assez énormes, on a dû avoir un renforcement de personnel dans les écoles en permanence, cela a apporté des coûts supplémentaires donc c'est ce qui explique un peu les augmentations des charges de fonctionnement.

Sur le personnel, on a une stabilité même si le personnel a grossi un peu sur le service technique mais pas de retour négatif de la part des communes sur les travaux entrepris pour les bâtiments.

Concernant l'effet ciseau, effectivement, il faut faire attention que les 2 flèches ne se rejoignent pas et ne se croisent pas.

Le Président dit que lorsque l'on réalise le document d'orientations budgétaires, on est sur un état glissant et on s'aperçoit que si on reprend le document il y a 3 ans, on constatait un resserrement plus important.

Sur le ratio des endettements, quand on regarde la progression par rapport à ce qu'on projette en investissement et tous les investissements ne sont pas mis car d'autres interviendront en fonction des études. Concernant les recettes de fonctionnement, on ne peut agir sur nos recettes qu'à hauteur de 25 % des recettes tout le reste viendra par les dotations, les péréquations et les compensations de l'Etat.

Comme vous l'a dit Henri, on ne prévoit pas dans le budget de mettre une augmentation de la fiscalité.

Cependant, le Président ajoute que la taxe Gémapi va arriver et que de toute façon, on n'a pas le choix, la compétence se met en route et on se doit de la financer par cette taxe. Mais le Président précise qu'un travail a été fait avec Ter'Bessin de façon à avoir un budget de première année le plus limité possible, de façon à voir ou cela entraînera au niveau de la taxe.

Le Président conclut que l'Intercom a des projets un peu ambitieux mais que certains d'entre eux vont s'étaler dans le temps.

Globalement, on n'a pas de chiffres alarmistes, on voit que la charge de personnel aussi est en évolution mais on la maintient par rapport au montant du fonctionnement et on a un ratio plutôt assez intéressant par rapport à ce que l'on peut trouver dans la majorité des collectivités.

Sans autres questions ou demandes de précisions, il est mis fin au débat d'orientations budgétaires 2022.

Le rapport sera annexé au présent procès-verbal.

A l'unanimité, les Conseillers Communautaires prennent acte de la communication du Rapport d'Orientations Budgétaires 2022 et de la tenue du débat d'Orientations Budgétaires pour 2022 organisé au sein de l'Assemblée délibérante.

3. Proposition d'un Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS).

Madame Sonia MALHERBE, Vice-Présidente, en charge de l'Enfance et de Jeunesse, propose aux élus un Contrat d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS).

En effet, ce dispositif piloté par la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) en partenariat avec la CAF et la MSA, est mis en place à Isigny-sur-Mer depuis 1998 à l'initiative de l'association Action Jeunes en lien avec le local ados et le collège du Val d'Aure. Il s'agit d'accompagnement aux devoirs à des collégiens (méthodologie, aide à l'enfant pour s'organiser et gérer son travail scolaire).

3 séances sont dispensées au local ados chaque semaine de la période scolaire : le mardi, jeudi et vendredi de 17h15 à 18h30. L'encadrement est assuré par les animateurs du local ados et des bénévoles. Un partenariat fort existe avec le collège du Val d'Aure et l'équipe enseignante.

L'association Action Jeunes qui portait administrativement le dispositif a été dissoute au 31 décembre 2021. La Commission Enfance Jeunesse a donné un avis favorable au portage administratif de cette action par l'intercom.

Le CLAS fait partie des actions du panier de service « parentalité » à mettre en œuvre dans le cadre de la convention territoriale globale signée avec la CAF. Dans ce contexte, la collectivité peut bénéficier d'une aide de 500 à 700 euros par an.

Monsieur MAUDUIT Michel, Conseiller Municipal d'Isigny-sur-Mer, demande : « Combien d'enfants participent en même temps ? ».

Madame Sonia MALHERBE répond : « 7, 8, 12 enfants ça dépend des soirs. 12 élèves en même temps c'est déjà pas mal ».

Le Président dit que c'est très intéressant et très bénéfique pour les élèves qui participent.

Après en avoir échangé et délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Valide la gestion du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) par Isigny-Omaha intercom.
- Autorise le Président à solliciter les aides et signer tous documents se rapportant à ce dossier.

4. Tarifs Enfance Jeunesse : Proposition de mise à jour 2022.

Madame la Vice-Présidente, Sonia MALHERBE, en charge de l'Enfance et de la Jeunesse, soumet aux élus une mise à jour des tarifs pour 2022.

Il convient de mettre à jour la grille des tarifs des activités des Centres de Loisirs et Locaux ados gérés en régie directe par l'intercom.

Il s'agit de faciliter le traitement des règlements des familles pour le service et la trésorerie en classant les séjours par catégorie afin qu'ils soient inscrits dans une strate en fonction de leur objet et leur coût.

La Commission Enfance Jeunesse a émis un avis favorable aux tarifs présentés ci-dessous.

Les tarifs concernés sont les suivants :

TARIFS ACTUELS ACTIVITES ADOS

Activité ados	Tranche A	Tranche B	Tranche C
Pêche, cinéma Isigny-sur-Mer, maison de la forêt, ODAC, barbecue	2,00 €	3,00 €	4,00 €
Sortie Saint-Lô ou Bayeux (transport)	2,00 €	3,00 €	4,00 €
Sortie à Caen (transport)	4,00 €	5,00 €	6,00 €
Voile, paddle, kayak, piscine Saint Lo, Patinoire de Caen, Beach Soccer	5,00 €	6,00 €	7,00 €

Soccer et Bubble foot (Démouville), Zoos normands, Bowling (Saint-Lô et Bayeux)	6,00 €	8,00 €	10,00 €
1 activité Pleine Nature Condé, Parc des marais, Vieux la romaine, Accrobranche, laser Game, BMX, Laser Ball, paintball, Festyland	10,00 €	12,00 €	14,00 €
Nuit des Etoiles (1 nuit et 3 repas), Cité de la mer, Raptor Park, Ange Michel	14,00 €	16,00 €	18,00 €
Stage Equitation Les Oubeaux (3 séances) char à voile Eolia (2h), Astérix, Eurodisney	30,00 €	35,00 €	40,00 €

PROPOSITIONS 2022 ACTIVITES ADOS

Activités ados	Tranche A	Tranche B	Tranche C
Catégorie 1	3,00 €		
Catégorie 2	5,00 €	6,00 €	7,00 €
Catégorie 3	6,00 €	8,00 €	10,00 €
Catégorie 4	10,00 €	12,00 €	14,00 €
Catégorie 5	14,00 €	16,00 €	18,00 €
Catégorie 6	30,00 €	35,00 €	40,00 €

TARIFS ACTUELS SEJOURS LOCAUX ADOS

Séjours locaux ados			
Intitulé	Tranche A	Tranche B	Tranche C
Séjour 5 jours et 4 nuits Condé sur vire 5 activités	120,00 €	140,00 €	160,00 €
Séjour 5 jours et 4 nuits Thury Harcourt 5 activités	135,00 €	165,00 €	195,00 €
Séjour 6 jours et 5 nuits	270,00 €	290,00 €	310,00 €

PROPOSITIONS 2022 SEJOURS LOCAUX ADOS

Séjours locaux ados			
Intitulé	Tranche A	Tranche B	Tranche C
Séjour 5 jours et 4 nuits	135,00 €	165,00 €	195,00 €
Séjour 6 jours et 5 nuits longue distance	270,00 €	290,00 €	310,00 €

TARIFS ACTUELS ACM

Stages et séjours ACM 3/11 ans			
Intitulé	TRANCHE A	TRANCHE B	TRANCHE C
Stage "on va s'marrer"	40,00 €	50,00 €	60,00 €
Stage équitation	50,00 €	60,00 €	70,00 €
Séjour	75,00 €	85,00 €	95,00 €
Stage "objectif nature"	40,00 €	50,00 €	60,00 €
Stage "découverte de la forêt"	40,00 €	50,00 €	60,00 €

PROPOSITIONS 2022 ACM

Stages et Mini camps ACM 3/11 ans			
Intitulé	TRANCHE A	TRANCHE B	TRANCHE C
Stage 3 jours	30,00 €	40,00 €	50,00 €
Stage 4 jours	40,00 €	50,00 €	60,00 €
Stage 5 jours	50,00 €	60,00 €	70,00 €

Mini camp 2 nuits	55,00 €	65,00 €	75,00 €
Mini camp 3 nuits	65,00 €	75,00 €	85,00 €
Mini camp 4 nuits	75,00 €	85,00 €	95,00 €

Tous ces tarifs seront mis à jour sur une délibération unique comportant l'ensemble des tarifs jeunesse appliqués par l'EPCI pour plus de lisibilité.

Monsieur Laurent KIES, Adjoint à la Mairie d'Isigny-sur-Mer, prend la parole : « il y a 6 catégories (1,2,3,4,5,6) qui correspondent à des stages (catégorie 1 – 1 stage de 3 jours, catégorie 2 – 1 stage de 2 jours), je n'arrive pas à comprendre à quoi correspond la catégorie qui permet de calculer le tarif. J'en déduis que la catégorie 1 est quelque chose de plus simple et la catégorie 6 est quelque chose de plus complet mais ce n'est pas précis ».

Madame la Vice-Présidente reprend les catégories dans le détail pour donner plus d'éclaircissement.

Monsieur Hubert FURDYNA, Adjoint à la Mairie du Molay-Littry, demande si les tranches A, B, C correspondent à la tranche d'imposition.

Madame Sonia MALHERBE confirme qu'il s'agit bien de la tranche d'imposition (ABC) qui est prise en compte pour le calcul du tarif auprès des familles.

Après en avoir échangé et délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

⇒ Approuve les tarifs activités ados, présentés,

⇒ Dit que les délibérations 2021-07-394 du 1^{er} juillet 2021 et 2019-06-101 du 27 juin 2019, sont annulées et remplacées par la présente délibération portant sur tous les tarifs du service enfance Jeunesse.

Pour information : Monsieur Eric BARBANCHON, Vice-Président, en charge du Développement Economique fait un point à l'Assemblée sur l'avancement des zones d'activités au 03 mars 2022.

ZA de Formigny-La-Bataille

Les fouilles archéologiques sont terminées

Une communication sera faite sur les vestiges trouvés dans le cadre d'un plan de communication établi en lien avec l'INRAP (expo, fil rouge etc. à confirmer).

La consultation en procédure adaptée pour le marché de travaux de viabilisation est en cours.

Le marché comprend 3 lots :

- Lot 1 : voirie, assainissement
- Lot 2 : Réseaux souples
- Lot 3 : Espaces verts.

Les offres doivent être remises pour le 07 mars prochain.

La commission d'appel d'offres se réunira à titre consultatif le 14 mars prochain.

Il sera rendu compte au Conseil d'avril du résultat de l'appel d'offres et de la date prévisionnelle des travaux.

ZA Les Petits Carreaux

Le permis d'aménager a été déposé début février.

Toutes les parcelles sont aujourd'hui réservées.

L'enquête publique pour l'acquisition du chemin des oiseaux a été réalisées.

ZA Synergie

Le permis d'aménager a été délivré.

Suite au diagnostic qui a été réalisé sur une superficie de 25 628 m² dans le cadre de l'extension de la zone d'activité, la DRAC a prescrit une opération de fouille sur une emprise de 9 500 m².

Un marché public en procédure adaptée va être lancé pour connaître le montant des fouilles à réaliser.

ZA ISYPOLE 2 à Isigny-Sur-Mer :

Nous avons rencontré 3 porteurs de projets intéressés des réflexions sont en cours pour l'acquisition de 2 parcelles le long de la 4 voies pour l'un et une parcelle au nord pour le second.

Madame MOTTIN Brigitte, Maire-Adjoint au Molay-Littry, s'adresse au Vice-Président : « Ceux sont des nouveaux commerçants ou est-ce que ceux sont déjà des gens qui sont commerçants ? ».

Le Vice-Président répond qu'effectivement, on est plutôt sur un tissu local. Mais ceux sont des acteurs locaux qui sont en chemin de se développer. Il précise que l'on est encore à l'étape de la réservation, ce n'est pas encore la concrétisation définitive.

Ajout supplémentaire 2 : ZA ISYPOLE 2 : Autorisation de signature d'une servitude à titre gratuit.

Monsieur Eric BARBANCHON, Vice-Président, en charge du Développement Economique, demande aux élus l'autorisation de signature d'une servitude à titre gratuit.

Le Vice-Président informe l'Assemblée qu'en 2016, une convention a été signée avec la coopérative Isigny-Sainte-Mère pour la création d'une servitude de passage sur le tracé d'une conduite d'eau potable qui a été dévoyée par la Coopérative sous la voirie de la ZA ISYPOLE. Cette conduite traversait 3 parcelles du projet de viabilisation de la tranche 1 de la ZA.

Le Conseil Communautaire avait délibéré et un acte authentique a été rédigé en 2017 par l'Etude 803 d'Isigny-Sur-Mer. Cet acte n'a pas été signé par l'intercom (délais de l'étude, contexte de fusion etc..).

Pour régulariser la signature de l'acte authentique par Monsieur THOMINES, il convient de transmettre une nouvelle délibération.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Autorise le Président à signer tous actes, documents et pièces liés à cette servitude de passage à titre gratuit sur le tracé d'une conduite d'eau potable dévoyée par la Coopérative Isigny-Sainte-Mère sous la voirie de la ZA ISYPOLE.

5. Proposition de remboursement des frais kilométriques à des prestataires.

Madame Catherine VIEL, Vice-Présidente, en charge de la Culture et Sport, soumet aux élus une proposition de remboursement des frais kilométriques à des prestataires.

Les médiathèques intercommunales organisent une séance de dédicace le 26 juillet 2022, ceux-ci n'ont pas souhaité recevoir une rémunération pour la séance mais souhaitent le remboursement de leurs frais kilométriques.

Pour cela, le Conseil Communautaire devra autoriser le Président à autoriser ce remboursement sur la base de la délibération présente ci-dessous :

« Afin de permettre l'indemnisation des frais de déplacement des intervenants dans le cadre de rencontre-dédicaces dans les médiathèques, il convient de préciser la délibération existante sur les frais de déplacements tel qu'il suit :

Autoriser le Président à rembourser les frais de déplacement des intervenants dans le cadre de rencontre-dédicaces dans les médiathèques. Une rencontre / dédicace donnera lieu à un dédommagement calculé sur la base d'un trajet unique aller-retour entre le lieu de résidence de l'intervenant et le lieu de la rencontre / dédicace sur le territoire d'Isigny-Omaha intercom.

Les frais de déplacement seront pris en charge que s'ils relèvent d'un ordre de mission et seront remboursés sur la base des tarifs des indemnités kilométriques fixés par l'arrêté du 26/08/08 modifiant l'arrêté du 03/07/06 fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret n°2006-781 du 03/07/06 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels et des intervenants. La distance sera calculée sur la base de l'itinéraire le plus rapide, proposé par le site viamichelin.fr, de ville à ville ou d'adresses de ville à ville. »

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à autoriser ce remboursement sur la base de la présente délibération.

6. Proposition de signature du contrat de développement culturel de territoire (CDCT).

Madame la Vice-Présidente, Catherine VIEL, en charge de la Culture et du Sport, propose à l'Assemblée délibérante une signature du contrat de développement culturel de territoire (CDCT).

À travers sa politique culturelle et son Schéma Départemental de la Politique Culturelle 2017-2021, qui sera renouvelé au second semestre de cette année pour la période 2022-28, le Département du Calvados souhaite poursuivre son engagement pour le développement culturel des territoires. Il se mobilise ainsi pour un accès du plus grand nombre à une offre culturelle riche et diversifiée, et ce sur l'ensemble du Calvados et à destination de tous les publics. Il réaffirme que la culture, à la croisée des autres politiques publiques, participe à l'attractivité des territoires ainsi qu'à la construction de leur identité, et nécessite par conséquent d'être retenue comme un axe de développement prioritaire.

Pour répondre à ces ambitions, le Département du Calvados a souhaité territorialiser sa politique culturelle au travers du contrat de développement culturel de territoires. Destiné à accompagner en premier lieu l'action culturelle des intercommunalités, le contrat repose sur une politique partenariale forte avec les collectivités locales, et veille à garantir une équité et une cohérence d'action à l'échelle départementale. Il vise également à poursuivre et à renforcer l'accompagnement apporté aux collectivités et aux acteurs culturels et associatifs locaux en amplifiant les transversalités et en renforçant les coopérations.

Corrélé à la politique d'aide à l'investissement des contrats de territoire, le contrat de développement culturel permet la mise à disposition de soutiens humains, techniques et financiers pour la mise en place d'un projet culturel global. A ce titre, le Département peut subventionner en fonctionnement des actions culturelles en partenariat avec les collectivités. Il participe aussi à la professionnalisation du secteur culturel avec le cofinancement d'un poste de coordinateur culturel.

Suite à la réalisation du diagnostic et après l'accord du Conseil Communautaire en date du 20 janvier 2022 pour valider les 5 grands axes du Contrat de Développement Culturel de Territoire, pour rappel :

1. Structurer un service intercommunal,
2. Affirmer une politique de lecture publique structurante sur l'ensemble du territoire,

3. Renforcer le rayonnement de l'établissement d'enseignements artistiques,
4. Développer une offre culturelle accessible et équilibrée sur l'ensemble du territoire,
5. Renforcer l'identité culturelle du territoire par son patrimoine.

Cette convention permet notamment :

- De bénéficier des aides financières du Département (plafond à 2.65 euros/habitants), et de crédits complémentaires,
- D'avoir une offre culturelle de qualité accessible à tous les publics,
- De bénéficier, lorsque cela est possible, de soutien humain et technique,
- Un co-financement dégressif du poste de chargé de mission culture sur 3 années.

Il convient désormais au Conseil Communautaire de prendre connaissance de la proposition de contrat et d'autoriser le Président à le signer. Le Conseil Départemental procèdera au même processus de son côté. Le Président conforte la présentation de la Vice-Présidente, en indiquant que le Département s'engage à aider l'intercom sur ses différentes manifestations.

Monsieur FAUVEL Michel, Maire de Canchy, prend la parole et interroge : « La délibération date du 20/01/2021 ou 2022 mais apparemment c'est 2022 mais dans le rapport de présentation c'était marqué 2021 ».

Le Président répond que c'est une coquille et sur le ton de l'humour dit : « c'était pour voir si l'Assemblée suivait aussi ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer ce contrat qui sera annexé au présent procès-verbal.

7. Proposition d'octroi de subventions.

Madame Catherine VIEL, Vice-Présidente, en charge de la Commission Culture et Sport, propose à l'Assemblée délibérante l'octroi de subventions.

En amont du vote du budget primitif 2022 et à la lecture du calendrier budgétaire, il conviendra de proposer l'octroi de subventions pour deux associations.

Comme chaque année une enveloppe totale sera prévue dans le budget 2022.

Le Conseil Communautaire devra autoriser le Président à verser les subventions ci-dessous :

Événement	Date	Lieu	Proposition d'aide
Hommage à Maud Gonne <i>(Colleville-sur-Mer de 1904 à 1917)</i>	19 mars 2022	Colleville-sur-Mer	225 €
Commémoration de la mort de Philippe Grand Champ	19 & 20 mars 2022	Colombières	284 €

Le Président précise que la Commission a été sollicitée par mail, on ne pouvait pas réunir la Commission juste pour les deux demandes.

Madame MOTTIN Brigitte, Adjointe à la Mairie du Molay-Littry, interroge : « Les subventions sont calculées au pourcentage de la dépense, je ne me souviens plus très bien ».

Le Président répond que le calcul se fait selon une grille d'évaluation qui se présente sous la forme de points attribués par le service évènementiel et les élus en charge du dossier, avec un plafond selon la note obtenue. Mais une somme de 5000 € peut être attribuée pour un évènement très exceptionnel comme pour exemple (la bénédiction de la mer à Grandcamp-Maisy).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Autorise le Président à verser les subventions présentées ci-dessus.

8. Ecole de voile CAP 21 : Proposition de renouvellement des conventions de partenariat :

Monsieur ANQUETIL Noël, Vice-Président, en charge de la Commission Tourisme, propose aux élus communautaires le renouvellement des conventions de partenariat.

L'école de voile intercommunale établit des partenariats avec les acteurs locaux afin de faire connaître les différentes facettes du monde de la mer et promouvoir les associations nautiques du territoire.

Pour 2022, il est proposé d'autoriser le Président à signer le renouvellement des conventions suivantes :

a) Convention avec l'association de vieux gréements Torbouai du Bessin et la SNSM de Grandcamp-Maisy.

Ces conventions permettent d'intégrer les visites des bateaux (vieux-gréement La Grandcopaise et la vedette SNSM) dans les visites de port proposées par l'Ecole de Voile intercommunale (groupes scolaires, etc.)

En contrepartie, un montant de 25€ est reversé à chaque association, par visite, pour le temps d'accueil accordé par les bénévoles.

b) Convention avec l'association Union Nautique en Bessin.

Cette convention permet la mise à disposition du bateau L'union à l'école de voile intercommunale afin de faire découvrir les rudiments de la voile sur vieux gréement.

En contrepartie, une partie de sommes encaissées est reversée à l'association, en fonction des personnes à bord.

**La reprise des activités se fera en fonction des directives gouvernementales sur les protocoles sanitaires. Un bilan sera effectué en fin d'année afin de procéder aux versements en fonction des groupes accueillis ou nombre de participants aux sorties effectuées.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer le renouvellement de ces conventions de partenariat.

9. Office de Tourisme : Proposition de Convention pour l'entretien des chemins de randonnée à Grandcamp-Maisy.

Monsieur ANQUETIL Noël, Vice-Président, en charge de la Commission Tourisme, propose aux élus communaux, une convention pour l'entretien des chemins de randonnée à Grandcamp-Maisy.

L'Office de Tourisme prend à sa charge l'entretien des circuits de randonnée pédestre (dits « circuits qualité ») et de l'itinéraire équestre « *La chevauchée de Guillaume* ». Cet entretien comprend le fauchage de l'assise des chemins, l'égavage et l'entretien du balisage. Ces prestations sont externalisées dans le cadre d'une consultation auprès d'entreprises spécialisées.

Afin d'éviter un double passage sur des chemins municipaux déjà entretenus (fauchage et égavage), il est proposé d'autoriser le Président à signer une convention avec la Commune de Grandcamp-Maisy.

A travers cette convention, la commune s'engagera à assurer l'entretien tel que défini dans le cahier des charges intercommunal. La prestation effectuée sera ensuite facturée à l'Office de Tourisme, au kilomètre effectué, pour un coût n'excédant pas celui des entreprises retenues pour le reste du territoire.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorisent le Président à signer cette convention de partenariat avec la commune de Grandcamp-Maisy.

10. Conventions pour Emplois Aidés dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences.

Monsieur Jean-Noël GUIBET, Vice-Président en charge des Ressources Humaines, présente le point suivant. Il rappelle que le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Les PEC (parcours emploi compétences) prescrits à destination des résidents en Zone de Revitalisation Rurale* (ZRR) sont pris en charge par l'Etat à hauteur de 80 % du SMIC brut.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

La fréquence des Conseils Communautaires et la réactivité nécessaire lors des procédures de recrutement ne permettent pas toujours d'anticiper la création de ce type de poste. Il est donc nécessaire, dans la plupart des cas, de prendre une délibération pour régularisation. Pour les 3 emplois ci-dessous, les dates de recrutements sont au 1er mars et au 21 février 2022.

Monsieur le Président propose de créer 3 emplois dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

Contenu du poste : assistante de gestion administrative et comptable

Durée des contrats : 12 mois

Durée hebdomadaire de travail : 35 heures

Rémunération : 102,5% du SMIC,

Contenu des poste(s) : agent d'accueil x 2
Durée des contrats : 12 mois
Durée hebdomadaire de travail : 35 heures
Rémunération : 102,5% du SMIC,

et demande de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec Pôle Emploi et des contrats de travail à durée déterminée avec les personnes qui seront recrutées.

Après en avoir délibéré, les Conseillers Communautaires, à l'unanimité :

- Décident de créer 3 postes dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions énumérées ci-dessus.
- Autorisent Monsieur le Président à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ces recrutements.

Ajout supplémentaire 3 : Urbanisme : Modalités de concertation avec la population dans le cadre de procédures d'évolution de documents d'urbanisme.

Monsieur FURDYNA Hubert, Vice-Président, en charge de l'Urbanisme, présente à l'Assemblée délibérante, les modalités de concertation avec la population dans le cadre de procédures d'évolution de documents d'urbanisme.

La loi Accélération et de Simplification de l'Action Publique (ASAP) du 7 décembre 2020 a intégré des nouvelles modalités de concertation avec la population pour les procédures d'évolutions de documents d'urbanisme, il convient donc de définir le cadre général des modalités de concertation qui seront mises en œuvre pour les toutes les procédures d'évolution du PLUi d'Isigny-Omaha Intercom, approuvé par délibération du 18 mars 2021.

Conformément aux articles L.103-2 et suivants du code de l'urbanisme, il est nécessaire de définir les modalités de concertation des procédures de modification et de mise en compatibilité du PLUi uniquement si elles font l'objet d'une évaluation environnementale.

Il est proposé au Conseil Communautaire de définir les modalités de concertation des procédures d'évolution du PLUi, en cas d'évaluation environnementale comme suit :

Les pièces administratives du dossier seront mises à disposition du public, au fur et à mesure de l'avancée de la procédure :

- Sur le site internet d'Isigny-Omaha Intercom (www.isigny-omaha-intercom.fr) ;
- A l'antenne intercommunale de Formigny-la-Bataille aux jours et heures habituels d'ouverture.

Des registres permettant au public de formuler ses observations seront disponibles dans les locaux du siège d'Isigny-Omaha Intercom (Le Molay-Littry) et des antennes administratives (Formigny-la-Bataille et Isigny-sur-Mer).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide les modalités de concertation des procédures d'évolution du PLUi.

Informations :

Monsieur Erick DORAND, Vice-Président, en charge de la Voirie, prend la parole pour informer l'Assemblée que 15 communes n'ont toujours pas répondu pour le curage et le dérasement, un mail a été envoyé le 03 février aux Maires, aux membres des Commissions et aux mairies. Un rappel le 1^{er} mars aux communes qui

n'ont toujours pas répondu et à ce jour, nous n'avons aucun retour. Comme vous le savez, la réalisation des travaux a été avancée au mois d'avril et pour que lui puisse travailler correctement ce serait bien de répondre d'ici lundi.

Le Président reprend la parole et annonce aux élus la prochaine date du Conseil Communautaire qui aura lieu le jeudi 07 avril 2022 à 20h dans la salle des fêtes d'Isigny-sur-Mer : vote des CA, CG 2021 et BP 2022.

* * * * *

L'ordre du jour étant épuisé, La séance est levée à 21H53.